



La mise en œuvre de Natura 2000 sur le site

COPIL du 02 juillet 2026 à l'Isle sur Serein

Une concertation locale

Un processus de **concertation locale** mis en œuvre par

Le **comité de pilotage** :

- Une **composition libre, adapté au contexte local** pour garantir la représentation et l'expression des acteurs locaux,
- **Présidé par un élu**, désigné par les représentants des collectivités,

Des **actions** impulsées par une **animation locale**, confiée à une collectivité

- **désignée par** les représentants des **collectivités**,
- **accompagnée financièrement** par la Région et l'Europe

Une concertation locale

Des acteurs majeurs

La structure animatrice :

- Élabore, suit le **DOCOB** et contribue à son **évaluation**,
- **Sensibilise et communique** sur le dispositif, les outils mobilisables,
- Assure une **veille sur le territoire**, et **accompagne** les porteurs de projets à l'**intégration des enjeux « Natura 2000 »**,
- **Facilite la mise en œuvre des mesures contractuelles** par les propriétaires et exploitants

Une concertation locale

Des acteurs majeurs

Le président de comité de pilotage :

- **suit la mise en œuvre** du document d'objectifs en étant régulièrement informé par l'animateur
- facilite les **échanges et la concertation** entre l'animateur et les différents membres du comité de pilotage
- assure le **fonctionnement du comité de pilotage**



Désignation de la structure porteuse



Élection du président de comité de pilotage



Parnassie des marais dans le marais de Baudot en forêt domaniale de Châtillon (21) – (B. BARRÉ -2024)

Merci de votre attention